

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-JOSEPH**

**Procès-verbal de la session ordinaire  
du mercredi 14 octobre 2009**

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Joseph tenue à l'école, le quatorze octobre de l'an deux mille neuf à dix-neuf heures.

**PRÉSENCES**

Mmes Danielle Côté, parent  
Isabelle Doyon, enseignante  
Martine St-Laurent, commissaire  
Lucie Thivierge, éducatrice au service de garde  
Hélène Vallée, enseignante

MM. Sylvain Lacroix, parent  
Christian Leclerc, parent  
Stéphane Saulter, parent

Aussi présente :

Mme Andrée Roy, directrice

**ABSENCE**

M. Normand Cossette, enseignant

**OUVERTURE DE  
LA RÉUNION**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Andrée Roy jusqu'à la nomination d'un ou d'une présidente. Il est 19 heures.

**ADOPTION DE  
L'ORDRE DU  
JOUR**

CE-470-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Isabelle Doyon,  
QUE l'ordre du jour de cette séance soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE.**

**ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DU 10 JUIN 2009**

CE-471-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Stéphane  
Saulter,  
QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**NOMINATION  
D'UN OU D'UNE  
SECRÉTAIRE DE  
RÉUNION**

CE-472-09 IL EST RÉSOLU, conformément à l'article 69 de la  
L.I.P.,  
QUE la directrice rédige les procès-verbaux des  
réunions et s'assure qu'ils soient consignés dans un registre;

ADOPTÉE.

**INTERVENTION DE  
L'ASSEMBLÉE**

Il n'y a aucune intervention de l'assemblée.

**ÉLECTION À LA  
PRÉSIDENCE  
(parent non  
membre du  
personnel pour un  
an (art. 56))**

M. Sylvain Lacroix propose M. Leclerc à la présidence.

M. Leclerc accepte.

CE-473-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Sylvain  
Lacroix,  
QUE monsieur Christian Leclerc soit nommé au poste  
de président du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph.

ADOPTÉE.

**SUBSTITUT À LA  
PRÉSIDENCE  
(art. 60)**

Madame Roy explique que le substitut a pour principale  
responsabilité de remplacer le président lorsque celui-ci est absent  
ou dans l'incapacité d'agir.

CE-474-09 IL EST RÉSOLU que monsieur Sylvain Lacroix soit  
nommé substitut au président.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DES  
JOURS, HEURES  
ET LIEUX DE  
RÉUNION (art. 67)**

CE-475-09 IL EST RÉSOLU,

QUE les réunions soient fixées, sauf exception, un mercredi du mois à 19 h 30,

QUE le calendrier des réunions pour l'année 2009-2010 soit le suivant :

14 octobre 2009  
25 novembre 2009  
13 janvier 2010  
10 février 2010  
24 mars 2010  
12 mai 2010  
9 juin 2010

ADOPTÉE.

**DÉNONCIATION  
D'INTÉRÊT, S'IL  
Y A LIEU (art. 70)**

Madame Roy apporte des précisions sur la dénonciation d'intérêt et demeure disponible pour répondre aux questions des membres et fournir le formulaire, le cas échéant.

**REPRÉSENTANTS  
DE LA  
COMMUNAUTÉ  
(art. 42)**

Les membres discutent sur le choix des représentants de la communauté. Il est proposé que madame Roy contacte madame Valérie Simoneau puisque cette dernière avait signifié son intérêt à siéger au sein du conseil d'établissement.

**PRÉSENTATION  
DES DOSSIERS :**

**Fonctionnement  
du C.E. et règles  
de régie interne  
(information)**

La directrice remet aux membres les règles de régie interne en vigueur en 2009-2010. Les membres en font la lecture.

Après étude du document, les membres discutent de la procédure d'écriture pour l'adoption d'une résolution. Des vérifications seront faites, et un suivi en sera fait au prochain conseil d'établissement.

CE-476-09 IL EST RÉSOLU,

QUE les règles de régie interne du conseil d'établissement soient adoptées tel que présentées.

ADOPTÉE.

**Présentation  
d'un calendrier  
de travail pour le  
C.É.**

Madame Roy propose un calendrier de travail pour l'année 2009-2010.

**Budget de  
fonctionnement du  
C.É.**

CE-477-09 IL EST RÉSOLU,

QUE le budget annuel 2009-2010 du conseil d'établissement soit adopté en précisant les points suivants :

- Montant maximum admissible pour frais de gardienne est fixé à 5\$ de l'heure;
- Montant de l'allocation pour frais de déplacements est établi selon le taux au kilomètre fixé par la Commission scolaire Harricana;
- Qu'un montant du budget soit consacré à la Semaine des enseignants;
- Que la répartition de la somme non utilisée en juin 2010 soit discutée lors du dernier conseil d'établissement.

ADOPTÉE.

**Rapport  
annuel 2009-  
2010**

Dû à certaines contraintes causées par le changement à la direction de l'école et les nouvelles fonctions de l'ancien directeur, madame Roy propose de reporter ce point à la prochaine rencontre.

**INFORMATION-  
CORRESPONDANCE**

Correspondance :

- ◇ Offre d'ateliers sur la prévention à la violence par *Espace Val d'Or*

Les points d'information suivants sont apportés :

- ◇ Le 30 octobre, les élèves de l'école vivront des activités d'Halloween : Concours de chapeaux, collation spéciale, danse, corridor de la peur... Les parents de l'O.P.P. seront impliqués dans l'organisation de cette activité.

Les membres échantent sur la possibilité de se costumer au lieu de confectionner un chapeau. Il est proposé de consulter les élèves à ce sujet.

**AFFAIRES  
NOUVELLES**

- ◇ Les membres du personnel de l'école consultent les parents sur les moyens de financement possible afin d'amasser des sous pour les activités de l'école. Plusieurs idées sont apportées : vente de pain, de fromage, de confitures, de bricolages, de calendriers, de crayons, de chandails, la tenue d'un marché aux puces, etc. Les enseignantes remercient les parents pour la richesse de leurs idées. Elles les transmettront aux autres membres de l'équipe-école.
- ◇ Les membres discutent de la sécurité dans la cour d'école en lien avec la grandeur de la cour et du fait qu'elle n'est pas clôturée. Une demande sera déposée à cet effet au printemps prochain.

**CLÔTURE DE  
LA RÉUNION**

CE-478-09 IL EST RÉSOLU,  
QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20h45.

---

Christian Leclerc  
Président du C.É.

---

Andrée Roy  
secrétaire d'assemblée